



« Le permis de conduire et le passeport ne sont pas des produits de première nécessité », a déclaré, mercredi, le ministre de la Communication Mario Dupuy qui tentait de répondre à plusieurs secteurs de la société qui élèvent la voix pour dénoncer la mesure prise par le gouvernement de doubler voire tripler certains services dans l'exercice 2015-16. Si l'Etat haïtien avait tenu compte des dépenses pour la sécurisation de ces produits, ceux-ci coûteraient aux citoyens 4 à 5 fois plus que ceux ajoutés par le gouvernement, a expliqué M. Dupuy.

Le ministre de la communication a fait appel à un devoir de sincérité du côté des secteurs qui critiquent cette dernière loi de finances qui prévoit une augmentation considérable de taxes sur bon nombre de services tels les passeports, permis de conduire, immatriculation fiscale etc.

« Le permis de conduire n'est pas un produit de première nécessité, c'est un document nécessaire pour tout individu ayant l'âge et l'habilité de conduire un véhicule et cela se renouvelle chaque 5 ans », a argumenté M. Dupuy comme pour expliquer que les protestataires n'ont pas à se plaindre du montant puisque, dit-il, ce n'est pas chaque mois, ni chaque année qu'ils font l'acquisition de ces types de documents.

Pour tuer tout espoir des syndicats de chauffeurs et d'autres membres de la population qui exigent, dans le plus bref délai, le retrait de cette mesure, le porte-parole du gouvernement a fait savoir que des documents comme le permis de conduire et le passeport devraient coûter 5 fois plus que les 6000 et 3200 Gourdes que les citoyens vont devoir payer, à partir du mois de décembre, vu les dépenses que cela requiert pour les sécuriser dans un standard international.

« Cette mesure est nécessaire et indispensable », a répondu M. Dupuy aux syndicats de chauffeurs qui annoncent deux journées de grèves les 9 et 10 novembre prochain si les autorités ne reviennent pas sur leurs décisions ce mercredi à minuit.

D'un autre côté, le ministre Dupuy a qualifié de démagogique et de mauvaise foi la position de plusieurs personnalités du pays qui dénoncent l'arrêté présidentiel publié dans le # 193 du journal officiel « Le Moniteur », en date du 8 octobre 2015 accordant, entre autres, une prime de 2.5 millions de gourdes à chacun des ministres sortant et 2 millions à chacun des Secrétaires d'État.

« C'est insultant de penser que 2.5 millions de gourdes peut assurer une retraite dorée à un ministre », a riposté le ministre expliquant qu'il ne s'agit pas d'un salaire mensuel ou annuel mais une indemnité que les bénéficiaires vont recevoir une fois pour toute.

« Bon nombre d'officiels vivent dans des situations de précarité et certains n'ont mêmes pas les moyens de s'offrir un véhicule », a indiqué le ministre de la Communication pour justifier les récentes mesures du gouvernement d'accorder des exonérations douanières et autres soutiens de l'État à des anciens haut cadres de l'État.